Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Inscriptions au registre du commerce
Sous-rubrique: Mutation
Date de publication: SHAB 19.07.2021
Numéro de publication: HR02-1005252802

Entité de publication
Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Dentdelion Sàrl, Val de Bagnes

Dentdelion Sàrl
(Dentdelion GmbH) (Dentdelion LLC)
Marais Verts 9
1936 Verbier

Dentdelion Sàrl, à Val de Bagnes, CHE-115.945.542, société à responsabilité limitée (No. FOSC 131 du 09.07.2021, Publ. 1005245761). Modification des statuts: 01.07.2021. Nouvelle traduction de la raison: (Dentdelion GmbH) (Dentdelion LLC). Nouveau but: La société a pour but le fonctionnement, la location professionnelle et la gestion d'appartements et de chalets de vacances dans la région alpine, ainsi que la fourniture de tous les services hôteliers tels que le nettoyage, la restauration et d'autres services supplémentaires. La société peut ouvrir des succursales et des filiales en Suisse et à l'étranger. Elle peut également acquérir des participations dans d'autres entreprises suisses et étrangères. La société peut accorder des financements directs ou indirects à des tiers, à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, à des actionnaires directs ou indirects ou à des sociétés dans lesquelles ces derniers détiennent une participation directe ou indirecte par le biais de prêts ou d'autres financements ou en fournissant tout type de garantie, avec ou sans contrepartie. En outre, elle peut conclure des conventions de trésorerie (cash pooling) avec d'autres sociétés du groupe. La société peut acquérir, détenir, utiliser et vendre des biens immobiliers et des droits de propriété intellectuelle en Suisse et à l'étranger. La société peut également exercer toutes activités commerciales, financières ou autres, susceptibles de favoriser la réalisation du but de la société ou qui s'y rattachent directement ou indirectement. [biffé: Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir statuts]. Nouvelles communications aux associés: par notification écrite (lettre ou e-mail) pour les convocations aux assemblées générales et par avis inséré dans la FOSC ou par communication écrite (lettre ou e-mail) pour les autres communications. Les statuts dérogent à la loi quant aux modalités du transfert des parts sociales: pour les détails, voir les statuts.

Registre journalier no 4116 du 14.07.2021

Précédente publication dans la FOSC: no 131, Date: 09.07.2021

Point de contact: Registre du commerce du Bas-Valais